

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2195

présenté par
M. Portier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 54, insérer l'article suivant:****Mission « Enseignement scolaire »**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport permettant d'apporter un bilan quant à la non utilisation de la totalité des crédits dédiés à l'enseignement professionnel et à la mise en place de la réforme du lycée professionnel de 2019.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme souvent, l'Education nationale navigue à vue. Les réformes succèdent aux réformes et nous ne prenons jamais le temps d'évaluer les politiques publiques mises en place. Il serait temps de prendre un peu de recul par rapport à la dernière réforme du lycée professionnel mais pour cela, il convient d'évaluer de mesurer et de comprendre les changements et les évolutions liés à la réforme de 2019.

Par ailleurs, il serait aussi intéressant de comprendre pourquoi l'Education nationale n'a utilisé que 85% des crédits alloués à l'enseignement professionnel en 2021 et 2022.

Cet amendement demande de tels évaluations